RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RT - Yello, *en liquidation*
Société civile en liquidation au capital de **22 100,00** euros
Siège de la liquidation : 7, rue Rougemont – 75009 Paris (la « **Société** »)
918344656 RCS Paris

(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 13 décembre 2024 à 17 heures,

Roundtable SAS, société par actions simplifiée au capital de 203,03 euros, dont le siège social est situé 25 Allée Robert Doisneau, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 908 281 363 et dûment représentée par son président, Monsieur Evan Testa,

Agissant en qualité de Liquidateur de la Société sus-désignée a établi le présent procès-verbal constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par voie électronique sur la plateforme app.roundtable.eu adressée le 6 décembre 2024 et portant sur les points suivants :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte.
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents suivants ont été adressés aux associés :
- Le Rapport du Liquidateur
- Le texte des projets de résolutions
- Les comptes de liquidation

L'ensemble des associés ont envoyé leur bulletin de vote par voie électronique dans le délai fixé par la convocation et ayant expiré le 13 décembre 2024, à savoir :

Identité des Investisseurs	**Nombre de parts sociales dans le SPV**
Nicolas Breuil	250 000 Shares/Interests
Marianne Medioni	100 000 Shares/Interests
Ulysse Sabbagh	550 000 Shares/Interests
Jean-Baptiste Eudeline	250 000 Shares/Interests

Grégoire Devoucoux du Buysson	200 000 Shares/Interests
Pablo Vene	150 000 Shares/Interests
Philippe Brousse	150 000 Shares/Interests
Jeremy Lefebvre	100 000 Shares/Interests
Adrien Montcoudiol	300 000 Shares/Interests
Adrien Montcoudiol - Mozza	10 000 Shares/Interests

Soit au total : 2 060 000 parts sociales sur les 2 210 100 parts sociales émises par la Société.

En conséquence, lesdits associés qui réunissent 2 060 000 parts sociales ont pu valablement exprimer leur vote.

Les résolutions soumises à l'approbation des associés ont fait l'objet des votes ci-après consignés.

Première Résolution - Approbation du compte définitif de liquidation

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuvent ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un résultat négatif cumulé de 10 229,00 euros.

Pour l'adoption : 1 960 000 voix
Abstention : 100 000 voix
En conséquence, la résolution est adoptée.

Deuxième Résolution - Solde de liquidation

Les associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur et au vue du solde négatif qui en ressort, que le malus de liquidation sera, le cas échéant, réparti proportionnellement au nombre de titres détenus par chaque associé. Ce malus de liquidation est fixé à -10 229,00 euro(s), ce qui équivaut à un prix par titre de -0,004628 euro(s).

En cas d'existence de parts de préférence/ADP dans la Société, il est précisé que les titulaires de parts de préférence/ADP récupéreront leur investissement au même titre que les actions ordinaires (AO). Toutefois, en raison de l'absence de boni de liquidation, les droits spéciaux qui leur sont attachés seront dépourvus d'effets.

Dans le cadre de l'exit de la Société Cible, telle que définie par les statuts de la société, il est rappelé aux associés qu'il pourrait exister une Garantie d'Actif et de Passif (GAP) et que si cette dernière venait à être engagée, la responsabilité de la couvrir pèserait au prorata sur les associés et ceci jusqu'à l'expiration de la GAP.

Pour l'adoption : 1 960 000 voix
Abstention : 100 000 voix
En conséquence, la résolution est adoptée.

Troisième Résolution - Reprise des éventuels actifs et passifs

Les associés acceptent de reprendre des éventuels actifs, passifs et engagements inconnus de la Société qui pourraient apparaître après la clôture de la liquidation, au prorata des parts des Associés dans la Société.

Pour l'adoption : 1 960 000 voix
Abstention : 100 000 voix
En conséquence, la résolution est adoptée.

Quatrième Résolution - Clôture définitive de la liquidation

Les associés prononcent la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donnent quitus au Liquidateur de sa gestion et le déchargent de son mandat.

Pour l'adoption : 1 960 000 voix
Abstention : 100 000 voix
En conséquence, la résolution est adoptée.

Cinquième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour l'adoption : 1 960 000 voix
Abstention : 100 000 voix
En conséquence, la résolution est adoptée.

